



Message N° 3

14 février 2012

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion
économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015**

Le présent message est établi selon le plan suivant:

1. Introduction	1
2. Considérations générales	1
3. Bilan de la première phase 2008–2011 de la nouvelle politique régionale (NPR)	1
4. Crédit d'engagement pour la période 2012–2015	7
5. Conclusion	10

1. Introduction

Selon l'article 25 de la loi sur la promotion économique (LPEc), le total des contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale dévolue à la Direction de l'économie et de l'emploi doit être arrêté par voie de décret pour une période maximale de cinq ans.

Etant donné que le canton de Fribourg a présenté à la Confédération son programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour la période 2012–2015, il convient de faire coïncider la durée du crédit d'engagement prévu par la LPEc à une période identique, à savoir les années 2012–2015, tout en autorisant le Conseil d'Etat de prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit d'engagement.

2. Considérations générales

La loi fédérale sur la politique régionale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le programme pluriannuel de la Confédération de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) s'étend sur 8 ans de 2008 à 2015 et est structuré en deux phases, de 2008 à 2011 et de 2012 à 2015.

La première phase de la NPR ayant pris fin au 31 décembre 2011, l'objet du présent décret est de doter la deuxième phase (2012–2015) des moyens nécessaires à la mise en œuvre, à

savoir d'un nouveau programme pluriannuel cantonal et d'un crédit d'engagement correspondant.

**3. Bilan de la première phase 2008–2011
de la nouvelle politique régionale (NPR)**
3.1. Mise en place de la NPR

La mise en place de la première phase de la NPR a nécessité une phase d'apprentissage durant laquelle des travaux préparatoires conséquents ont été effectués, dont notamment:

- > La rédaction par le canton d'un programme pluriannuel de mise en œuvre, coordonnée avec les politiques sectorielles, ainsi que l'approbation de son financement au niveau fédéral et cantonal, y compris les modifications des bases légales correspondantes (LPEc et RPEc);
- > La mise en place d'un nouveau mode de collaboration entre Confédération et canton dans le cadre de la convention-programme conclue pour une période quatre ans, déléguant au canton la responsabilité de la conduite de la NPR;
- > La mise en place de nouvelles procédures d'approbation des aides financières au titre de la NPR;
- > Le passage à la logique de prestations dans la collaboration entre le canton et les régions par la mise en place d'une convention de prestations;

- > L'accompagnement des régions et des porteurs de projet pour les soutenir dans l'intégration du changement de paradigme dû au passage de la loi sur les investissements en faveur des régions de montagne (LIM) à la NPR et permettre ainsi le développement de projets satisfaisant les critères d'éligibilité de la NPR.

3.2. Mise en œuvre du programme NPR 2008–2011

Le programme cantonal de mise en œuvre (PMO) de la politique régionale 2008–2011 comprenait trois niveaux stratégiques: cantonal, intercantonal et transfrontalier. Les fonds mis à disposition pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale ont représenté 88% de l'ensemble des aides financières dédiées au programme pluriannuel cantonal 2008–2011. Il s'agit donc du volet le plus important de la NPR du canton de Fribourg. Relevons encore que les fonds cantonaux affectés à la stratégie cantonale ont été globalement plus de deux fois supérieurs aux contributions financières de la Confédération.

Les tableaux ci-dessous montrent l'utilisation globale du crédit d'engagement pendant la période 2008–2011, la stratégie cantonale faisant par la suite l'objet d'une présentation détaillée:

Tableau 1: Utilisation des aides à fonds perdu 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
Stratégie cantonale	4 100 000	9 500 000	13 600 000	9 860 218	3 739 782	3 739 782
Stratégie intercantonale	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0	0
Stratégie transfrontalière	600 000	600 000	1 200 000	672 860	527 140	263 570
Total	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352

Tableau 2: Utilisation des prêts remboursables 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
Stratégie cantonale	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Mesures de stabilisation	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	5 839 000	11 600 000	17 439 000	11 603 000	5 836 000	3 380 000

Tableau 3: Total utilisation du crédit d'engagement NPR 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
A f.p.	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352
Prêts	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Mesures de stabilisation	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	11 939 000	23 100 000	35 039 000	24 936 078	10 102 922	7 383 352

3.2.1. Mise en œuvre de la stratégie cantonale 2008–2011

3.2.1.1. Aides à fonds perdu

73% des aides à fonds perdu mises à disposition de la stratégie cantonale ont été engagés comme suit dans les cinq volets que comprenait la stratégie cantonale pour la période 2008–2011:

Tableau 4: Stratégie cantonale – Utilisation des aides à fonds perdu

Volet	Total financement	Nbre de projets approuvés	Montants approuvés	Solde disponible
Stratégie scientifique et technologique	3 403 000	1	3 403 000	0
Soutien à l'innovation	3 692 500	4	3 024 500	668 000
Energies renouvelables et écologie industrielle	900 000	4	147 776	752 224
Tourisme et patrimoine	1 684 500	13	1 494 942	189 558
Politique foncière active	2 330 000	1	200 000	2 130 000
Réforme des structures régionales	1 590 000	1	1 590 000	0
Total	13 600 000		9 860 218	3 739 782

Dans le cadre du volet «**Stratégie scientifique et technologique**», un des projets phare de la NPR fribourgeoise, à savoir le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), a pu être lancé. Ce projet connaît un franc succès puisque plus d'une quinzaine de projets collaboratifs entre entreprises et hautes écoles a été lancée dans le domaine de la recherche appliquée et développement. Les clusters du PST-FR comptent à ce jour plus de 200 entreprises membres.

Au titre du volet «**Soutien à l'innovation**», la NPR a permis de soutenir le développement de la plate-forme d'innovation d'affaires INNO-FR, dont ont bénéficié de nombreuses PME et start-up, ainsi que la création de deux incubateurs généralistes dans le Sud et le Nord du canton. Le solde disponible

relativement important résulte principalement d'une surestimation du nombre de projets pouvant être réalisés durant la période.

Les projets réalisés dans le cadre du volet «**Tourisme et patrimoine**» ont contribué au développement de l'offre touristique du canton, notamment par le lancement du projet d'envergure cantonale Fri2Bike. La non-utilisation d'une partie des fonds à disposition s'explique par le retard de plus d'une année pris dans la mise en œuvre de ce volet. En effet, les axes d'intervention de la NPR dans le domaine touristique n'ont pu être définis qu'après l'adoption de la stratégie pour le développement touristique du canton de Fribourg 'Vision 2030' en juin 2009.

Le volet «**Energies renouvelables et écologie industrielle**», n'ayant pu bénéficier de fonds fédéraux en raison de l'absence en 2007 d'une stratégie énergétique dans le canton de Fribourg, était doté exclusivement de fonds cantonaux. Dans le domaine des énergies renouvelables, aucun projet n'a été soutenu, car il s'est avéré que les projets de production de courant électrique à partir de ressources renouvelables étaient difficilement conciliables avec les critères de la NPR, plus particulièrement avec celui de l'exclusion d'infrastructures ou de prestations au bénéfice principalement des ménages. En revanche quatre projets pilote d'écologie industrielle ont été approuvés sur la base d'une étude menée sur les zones d'activités les plus importantes du canton et démontrant le potentiel important existant dans ce domaine.

Les aides cantonales à fonds perdu à disposition du volet «**Politique foncière active**» n'ont pu être utilisées que pour une petite partie, ceci pour les deux raisons suivantes. D'une part, l'introduction de la politique foncière active du canton a duré plus longtemps qu'initialement prévu et n'est intervenue qu'en mai 2011 avec la modification du plan directeur cantonal. D'autre part, le nombre de projets pouvant être réalisés durant la période a été surestimé lors de la préparation du programme 2008–2011.

Dans le cadre du volet «**Réforme des structures régionales**», l'objectif était d'adapter la collaboration entre le canton et les régions aux nouvelles conditions fixées par la NPR. En effet, le passage de la LIM à la NPR a fondamentalement modifié la nature de la relation entre la Confédération et les cantons avec des conséquences également pour la collaboration entre le canton et les régions. Afin d'organiser au mieux cette nouvelle forme de collaboration, les régions fribourgeoises ont opté pour une concentration des ressources et des compétences. En juin 2009, elles ont créé l'association INNOREG-FR en qualité de plate-forme des régions pour la NPR. Une convention a été conclue entre le canton et INNOREG-FR précisant les prestations à fournir par la plate-forme et les associations régionales dans le cadre de la NPR ainsi que les modalités de rétribution. Un coordinateur de la plate-forme a été engagé et est entré en fonction en novembre 2009.

Relevons finalement que sur les 9 860 218 francs approuvés sous forme d'aides à fonds perdu dans le cadre de la stratégie cantonale, 8 386 771 francs ont déjà été versés à des projets réalisés ou actuellement mis en œuvre. Le solde sera versé au cours de l'année 2012 pour les projets dont la réalisation n'est pas encore terminée.

3.2.1.2. Prêts remboursables

67% des prêts remboursables mis à disposition de la stratégie cantonale ont été engagés comme suit pendant la période 2008–2011:

Tableau 5: Utilisation des prêts remboursables

Volet	Total finance- ment	Nbre de projets approuvés	Montants approuvés	Solde disponible
Tourisme et patrimoine	5 488 000	1	375 000	4 174 000
Politique foncière active	11 012 000	3	9 350 000	1 662 000
Mesures de stabilisation	1 878 000	5	1 878 000	0
Total	17 439 000		11 603 000	5 836 000

Au titre du volet «**Tourisme et patrimoine**», un seul projet d'infrastructure touristique a été lancé au cours de la première phase, à savoir la réalisation d'une nouvelle zone de loisirs au Papillorama à Chiètres. De manière générale, le soutien à des projets d'infrastructure touristique au titre de la NPR s'est avéré plus difficile que prévu, ceci pour les deux raisons suivantes. D'une part, l'identification et le montage de tels projets nécessite beaucoup de temps et, dans certains cas, la réalisation d'études préalables, dont certaines ont été soutenues par la NPR au cours de la période 2008–2011 (par exemple, élaboration du concept de développement du pôle touristique La Roche–La Berra–Pont-la-Ville). D'autre part, le taux d'intérêt d'1% appliqué par le canton de Fribourg aux prêts relevant du volet «Tourisme et patrimoine» a été jugé insuffisamment incitatif par les régions et prestataires touristiques. Sur cette base, le canton de Fribourg a ramené en janvier 2011 le taux d'intérêt à 0.5% améliorant ainsi les conditions de soutien pour les projets d'infrastructures touristiques pour la période 2012–2015.

La majeure partie des prêts fédéraux prévus pour le volet «**Politique foncière active**» a été engagée pour le soutien d'un projet d'équipement de la zone d'activités de Birch à Guin qui est un secteur stratégique. Par ailleurs, deux projets d'achats/équipement de terrains ont été approuvés, engageant cependant uniquement des fonds cantonaux, les deux projets étant situés dans des zones d'activités d'importance cantonale.

En ce qui concerne les montants sous forme de prêts versés à des projets approuvés dans le cadre de la NPR 2008–2011, seuls 1 308 000 francs ont été versés au 31 décembre 2011 sur les 9 725 000 francs approuvés. Cela s'explique par le fait que

trois projets n'ont été approuvés que vers la fin de la première phase de la NPR. Les prêts ne seront donc versés qu'au cours de l'année 2012 au moment où ces projets auront été réalisés.

Relevons encore que près d'un million de francs sous forme de prêts cantonaux a été affecté à cinq projets de rénovations ou extensions d'infrastructures touristiques au titre des **mesures de stabilisation** de la Confédération en faveur de la politique régionale. Il s'agit des projets suivants: rénovation des infrastructures d'accueil du Papiliorama, rénovation du Musée gruérien, réaménagement de la place du Bourg-d'En-haut de Gruyères, rénovation et extension des infrastructures de loisirs de la plage d'Estavayer-le-Lac et le réaménagement touristique du bord du Lac Noir à la hauteur de la Gypsera.

3.2.2. Mise en œuvre de la stratégie intercantonale

La stratégie intercantonale relève de la compétence de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) à laquelle participe le canton de Fribourg et qu'il a présidée en 2010 et 2011. L'ensemble des aides financières prévues au titre de la stratégie intercantonale du programme cantonal pluriannuel 2008–2011 a été engagé dans le développement de quatre plates-formes de promotion sectorielle (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps) ainsi que des deux réseaux Platinn et Alliance favorisant l'innovation et le transfert technologique auprès des petites et moyennes entreprises. Relevons que le canton de Fribourg assure la présidence du réseau Platinn ainsi que la coprésidence du réseau CleantechAlps ensemble avec le canton du Valais.

Si les petites et moyennes entreprises sont les bénéficiaires finaux des projets de la CDEP-SO, les différents partenaires fribourgeois, que sont l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, le Pôle scientifique et technologique, FriUp et les diverses associations d'entreprises participent également aux activités des plates-formes et collaborent activement avec Platinn et Alliance.

3.2.3. Mise en œuvre de la stratégie transfrontalière

Par son statut de territoire «adjacent», le canton de Fribourg a la possibilité de participer au programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV (2007–2013). Durant la période 2008–2011, 56% des aides à fonds perdu cantonales ont été engagées pour le soutien à 8 projets relevant notamment des domaines de l'innovation, de l'environnement et du tourisme. Le programme Interreg s'est avéré être un outil

utile à l'internationalisation de la politique régionale avec des impacts directs sur la mise en réseau d'acteurs au-delà des frontières, la mise en commun de ressources et l'échange de savoir-faire.

3.3. Enseignements de la première phase 2008–2011

A la fin de la première période de la NPR, on peut constater que la phase d'apprentissage, bien que plus longue que prévue, a porté ses fruits et que la NPR est bien engagée dans le canton de Fribourg. La deuxième phase de la NPR pourra ainsi démarrer dans des conditions favorables et profiter de la forte dynamique qui s'est développée auprès des principaux partenaires concernés.

La mise en œuvre de la première phase de la NPR permet néanmoins de tirer un certain nombre d'enseignements concernant ce nouvel instrument de la politique régionale.

3.3.1. Mise en réseau des acteurs

Un des effets les plus notables de la mise en œuvre de la NPR au cours des trois dernières années a été l'impact positif sur la mise en réseau des acteurs qui s'exprime à travers l'émergence de formes de collaboration nouvelles. La collaboration entre les régions au sein de l'association INNOREG-FR, la mise en réseau des Hautes écoles, des entreprises et de nombreux autres acteurs au sein des clusters du Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), le partenariat public-privé qui a donné naissance à l'incubateur d'entreprises pour le Sud du canton (INNO-FR-SUD), etc. constituent autant d'exemples qui illustrent cette nouvelle dynamique soutenue et encouragée par la politique régionale du canton.

3.3.2. Collaboration avec les régions

La création de la plate-forme des régions INNOREG-FR représente un changement radical dans la collaboration canton-régions et, en comparaison avec d'autres cantons, se distingue par son caractère original et innovateur. Depuis son entrée en fonction en novembre 2009, INNOREG-FR a pu dynamiser le lancement de projets NPR et apporte un soutien indispensable à de nombreux porteurs de projets pour le montage de leurs dossiers de demande. L'objectif de la réorganisation de la collaboration entre canton et régions en adéquation avec les exigences de la NPR a ainsi pu être atteint, ceci en étroite collaboration avec les associations régionales. Le canton peut ainsi asseoir la mise en œuvre de la deuxième phase sur un partenariat efficace avec les régions dans le cadre de la plate-forme INNOREG-FR.

3.3.3. Préparation des projets NPR

L'expérience de la première phase montre que le montage de projets satisfaisant les critères d'éligibilité de la NPR et compatibles avec le programme de mise en œuvre (PMO) du canton est une tâche exigeante. Nombreux sont les porteurs de projet nécessitant un soutien pour l'établissement de leur business plan ou la conduite de pré-études de faisabilité pour délimiter et structurer leurs projets. La plateforme INNOREG-FR fournit ici un appui indispensable aux porteurs de projet.

3.3.4. Renforcement du rôle moteur des centres régionaux

Plusieurs projets d'envergure, lancés au cours de la première phase, sont portés par des acteurs localisés sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise sans toutefois que leur impact se limite au périmètre du centre cantonal. Qu'ils relèvent du domaine du transfert technologique (Pôle scientifique et technologique de Fribourg PST-FR), du soutien à l'innovation (INNO-FR) ou du tourisme (Fri2Bike), ces projets ont un rayonnement et une envergure cantonale, voire intercantonale, et montrent l'importance du rôle moteur joué par le centre cantonal. En effet, celui-ci dispose de ressources et de compétences uniques au niveau cantonal – notamment les hautes écoles et certaines associations faitières – capables de jouer un rôle fédérateur au niveau aussi bien régional qu'intercantonal. La NPR contribue de ce fait à la valorisation et au renforcement des atouts uniques du centre cantonal au service du développement économique de l'ensemble du canton.

Les projets réalisés dans le cadre du volet «Tourisme et patrimoine» ont contribué au renforcement des pôles touristiques du canton, alors que les projets dans le domaine de la politique foncière active et de l'écologie industrielle ont permis d'améliorer les conditions cadre pour le développement des centres régionaux en termes de site d'implantation d'activités économiques à valeur ajoutée, voire à forte valeur ajoutée. Finalement le lancement de l'incubateur d'entreprises Nord à Morat a pour vocation de soutenir la création d'entreprises dans la partie alémanique du canton et contribuera également au renforcement de l'attractivité du centre régional lacois.

3.3.5. Régions périphériques

L'expérience de la première phase a montré que la participation à la NPR des régions périphériques à faible revenu par habitant est rendue plus difficile en raison de l'orientation de

la NPR vers un renforcement des centres régionaux et de la base exportatrice des régions ainsi que de l'application des critères NPR concernant l'innovation, la mise en réseau des acteurs et le transfert du savoir. Relevons toutefois que dans les régions périphériques à vocation touristique, le volet «Tourisme et patrimoine» du programme cantonal offre des opportunités pour mettre en œuvre des projets renforçant le développement économique régional.

3.3.6. Programme intercantonal

Grâce à la création des quatre plates-formes de promotion sectorielle (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps), la CDEP-SO a mis en place un réseau de collaboration aux niveaux des administrations publiques, des Hautes écoles, des instituts de recherche et des entreprises dans l'ensemble des cantons de Suisse occidentale. Trois objectifs étaient visés:

- > Soutien à l'internationalisation des entreprises et la valorisation des compétences et des technologies de nos instituts de recherche.
- > Promotion thématique de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale.
- > Mise en réseau et encouragement des synergies inter-entreprises ainsi qu'entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, sur un plan régional, national et international.

Le canton de Fribourg assure ensemble avec le Valais la coprésidence de CleantechAlps, qui constitue un relais important pour les activités du canton de Fribourg dans le cadre de sa plate-forme Cleantech Fribourg.

Avec Platinn et Alliance, la CDEP-SO a souhaité favoriser l'innovation et le transfert technologique auprès des petites et moyennes entreprises. Le canton de Fribourg est le canton référent pour le réseau Platinn et attribue une importance particulière au bon développement de ce réseau qui répond aux besoins de soutien des PME en matière d'innovation.

Si les entreprises sont les bénéficiaires finaux des projets de la CDEP-SO, les différents partenaires fribourgeois, que sont l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, le Pôle scientifique et technologique, FriUp et les diverses associations d'entreprises participent également aux activités des plates-formes et collaborent avec Platinn et Alliance.

4. **Crédit d'engagement pour la période 2012–2015**

4.1. **Contenu du programme de mise en œuvre de la NPR 2012–2015**

Dans son message du 28 février 2007 concernant le programme-cadre de politique régionale la Confédération fixe les priorités pour huit années (2008–2015). Le cadre de référence fédéral pour la période 2012–2015 reste donc identique à celui de la première phase. Le programme de mise en œuvre (PMO) de la deuxième phase se situe donc naturellement en prolongement du programme NPR défini pour 2008–2011. A ce titre, les projets lancés au cours de la période 2008–2011 seront consolidés en vue d'assurer leur pérennité au-delà de 2015 et complété par un soutien ciblé à d'autres projets innovants s'inscrivant dans les priorités thématiques des différents volets du programme. L'objectif du PMO 2012–2015 est de contribuer d'une part à la réalisation de la stratégie d'innovation du canton orientée notamment vers les cleantech, et d'autre part, à la création de conditions cadre favorable à un développement économique intégré dans une démarche de développement durable.

Le programme de mise en œuvre comprend les trois niveaux d'intervention de la NPR: cantonal, intercantonal et transfrontalier. La stratégie cantonale forme le noyau du PMO 2012–2015 et est mise en œuvre directement par le canton de Fribourg, tandis que les stratégies intercantonale et transfrontalière sont conduites sous la responsabilité de la Confédération des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO) et sous l'égide du canton de Vaud qui est le partenaire contractuel de la Confédération pour ces deux niveaux d'intervention de la NPR.

Les **trois niveaux stratégiques** du programme NPR comprennent les actions suivantes:

- > La **stratégie cantonale**, rédigée en collaboration avec les acteurs de la politique régionale dans le cadre d'un large processus participatif, s'articule le long des quatre axes suivants: «Soutien à l'innovation», «Ecologie industrielle», «Tourisme et patrimoine» et «Politique foncière active».
- > Le programme de la **stratégie intercantonale**, élaborée avec les cantons de la CDEP-SO, est intitulé «Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale». Son but est d'offrir un appui de proximité toujours plus efficace aux PME et aux start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching. Il s'agira de développer, de consolider et d'optimiser le système des quatre plates-formes de pro-

motion sectorielle (AlpICT, BioAlps, Micronarc, CleantechAlps) et les plates-formes d'innovation d'affaires et d'innovation technologique (Platinn et Alliance) en les complétant par des prestations de coaching en matière de recherche de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

- > La **stratégie transfrontalière** a pour objet de donner au canton de Fribourg l'opportunité de participer à des projets de coopération transfrontalière européenne dans le cadre du programme Interreg France-Suisse et à des projets de coopération interrégionale et transnationale, notamment dans le cadre du programme Interreg alpin.

La **stratégie cantonale** constitue le noyau du programme NPR et représente la majeure partie des contributions financières allouées à la période 2012–2015. Elle a été définie en collaboration avec les acteurs de la politique régionale dans le cadre d'un large processus participatif et en référence à la stratégie de compétitivité du canton de Fribourg, à la stratégie de développement touristique fribourgeois «Vision 2030» ainsi qu'au plan directeur cantonal. Elle prévoit les actions suivantes dans le cadre de quatre volets thématiques:

> **Volet A: Soutien à l'innovation**

> **Volet A1: Soutien à l'innovation technologique**

L'objectif est de renforcer le positionnement compétitif et d'augmenter la visibilité du canton de Fribourg dans des secteurs à haute valeur ajoutée, en particulier dans les cleantech. Les mesures proposées visent à renforcer les collaborations entre les entreprises et les hautes écoles ainsi qu'à encourager la mise en réseau des acteurs économiques dans le cadre du Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), la plate-forme Cleantech Fribourg et le futur parc technologique.

> **Volet A2: Soutien à l'innovation d'affaires**

Ce volet a pour but le renforcement des mesures à disposition des entreprises du canton en matière de soutien à l'innovation et l'amélioration de la performance innovatrice du tissu économique fribourgeois. Les mesures proposées adoptent une approche intégrée de l'innovation dans la gestion de l'entreprise et visent une exploitation ou une commercialisation accrue des innovations au sein des entreprises soutenues. Elles sont en adéquation avec les besoins aussi bien des entreprises à forte valeur ajoutée que des PME issues des différents secteurs économiques constituant le tissu économique fribourgeois caractérisé par une grande diversification et un potentiel important d'amélioration de la productivité.

> **Volet B: Ecologie industrielle**

L'objet de ce volet est de promouvoir un positionnement cantonal fort dans le domaine de l'écologie industrielle et de l'intégration énergétique avancée. Les projets pilotes soutenus dans le cadre de ce volet auront comme objectif d'optimiser la consommation de ressources à l'échelle des territoires et des processus de production des entreprises qui y sont implantées grâce à l'innovation et à la détection d'échanges interentreprises.

> **Volet C: Tourisme et patrimoine**

Les mesures prévues soutiendront le développement d'une offre touristique diversifiée et intégrée qui mettra en évidence les spécificités de chacune des trois régions géographiques tout en les reliant de manière transversale autour de deux axes thématiques prioritaires que sont le «goût» et la «mobilité douce». Afin d'assurer une gestion et une promotion efficace de l'offre touristique, la NPR contribuera également à la mise en réseau et au renforcement de la coordination des différents prestataires touristiques impliqués que ce soit au niveau interrégional ou intercantonal.

> **Volet D: Politique foncière active**

La NPR veut donner par le biais de ce volet une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton en soutenant la réalisation d'un nombre restreint de projets pilotes (études de planification, achat et/ou équipement de terrains) visant la mise à disposition de sites d'implantation de qualité pour le développement des activités économiques prioritairement dans les secteurs stratégiques et, dans une moindre mesure, également dans les zones d'activités d'importance cantonale.

> **Collaboration avec les régions**

Pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale, le canton continue, à l'instar de la première phase, à s'appuyer sur la collaboration avec les régions dans le cadre de la plate-forme INNOREG-FR pour l'identification de projets et l'aide au montage des dossiers de demande NPR. Une nouvelle convention de prestations sera conclue à cet effet.

L'évaluation de l'éligibilité des projets au titre de la NPR sera effectuée sur la base des critères déjà en vigueur pour la première phase de la politique régionale comprenant notamment:

- > la dynamisation de la création de valeur à l'échelle régionale;
- > l'amélioration de la capacité d'exportation au niveau régional;
- > la contribution au maintien/à la création d'emplois;
- > la viabilité à terme sans apports de fonds de la politique régionale;

- > le potentiel d'innovation pour la région;
- > la contribution au développement durable;
- > l'effet positif sur la mise en réseau des acteurs.

Notons finalement que l'évaluation de la contribution au développement durable des projets sera effectuée, si cela s'avère pertinent, par le biais de la Boussole 21 et que tout projet relevant d'une des politiques sectorielles pertinentes fera l'objet d'une demande de préavis auprès des services compétents de l'administration cantonale.

4.2. Périmètre d'application

Pour la période 2012–2015, la NPR s'applique à l'ensemble du territoire du canton de Fribourg, intégrant les trois communes de Bösinggen, Wünnewil-Flamatt et Schmitten qui avaient été exclues par la Confédération du périmètre de la NPR lors de la période 2008–2011.

4.3. Engagement financier de l'Etat

4.3.1. Aperçu global

Conformément à la convention-programme, conclue entre la Confédération et l'Etat de Fribourg, concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012–2015, la Confédération s'engage pour un montant global de 9 500 000 francs, réparti entre des aides à fonds perdu à hauteur de 4 600 000 francs et des prêts remboursables à hauteur de 4 900 000 francs, pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015. A ce montant, il faut encore ajouter 2 113 764 francs pour la stratégie intercantonale et 400 000 francs pour la stratégie transfrontalière. Notons que seuls les fonds attribués à la stratégie cantonale sont versés au canton de Fribourg, les aides octroyées aux deux autres stratégies étant versées par la Confédération directement aux cantons leaders, qui sont les partenaires contractuels de la Confédération pour les stratégies intercantonale et transfrontalière.

Tableau 7: Total des engagements (à fonds perdu et prêts remboursables) de la Confédération et du canton 2012–2015

Financement 2012–2015		
	Confédération	Canton
A fonds perdu (à f.p.)	7 030 000	11 374 170
Prêts remboursables	4 900 000	6 100 000
Total	11 930 000	17 474 170

Le budget du PMO 2012–2015 est réparti de la manière suivante entre les trois niveaux stratégiques de la NPR:

Tableau 8: Engagement total réparti en fonction des 3 stratégies 2012–2015

Stratégie	Financement			
	Confédération		Canton	
	à.f.p.	Prêts	à.f.p.	Prêts
Stratégie cantonale	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000
Stratégie intercantonale	2 030 000	0	2 030 000	0
Stratégie transfrontalière	400 000	0	400 000	0
Total général	7 030 000	4 900 000	11 374 170	6 100 000

4.3.2. Engagement financier en faveur de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015

Conformément à l'article 16 al.2 de la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006, les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière égale à celle de la Confédération. Les cantons sont libres d'engager des moyens financiers supplémentaires dans des domaines stratégiques pour leur développement économique. Comme la mise en œuvre de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015 représente le cœur du programme de politique régionale du canton et revêt une importance stratégique pour le développement économique du canton, l'engagement demandé de la part du canton est supérieur à celui de la Confédération pour les raisons suivantes:

- > **Maintenir un soutien fort du canton en faveur de l'innovation.** Pour la période 2008–2011, le canton avait déjà engagé une contribution supérieure à celle de la Confédération afin de doter la NPR des moyens nécessaires pour mener à bien sa politique régionale visant le renforcement de son économie et de ses régions. Le PMO 2012–2015 s'inscrivant dans la continuité de l'orientation stratégique du programme de la première phase 2008–2011, un engagement du canton supérieur à celui de la Confédération reste nécessaire afin de réaliser le programme 2012–2015 résolument orienté vers l'innovation et l'amélioration de la compétitivité. La NPR sera ainsi en mesure de continuer à fournir une contribution importante à la concrétisation notamment de la stratégie de compétitivité du canton.

- > **Soutenir la dynamique créée auprès des acteurs régionaux.** La NPR a permis lors de sa première phase 2008–2011, après une période de mise en place plus longue que prévue, de créer une véritable dynamique auprès des acteurs régionaux pour le lancement de nouveaux projets. Il s'agit maintenant de soutenir cette dynamique avec les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs du programme 2012–2015 en étroite collaboration avec les acteurs régionaux, en particulier INNOREG FR et les secrétariats régionaux.
- > **Soutenir la consolidation des projets d'envergure lancés lors de la période 2008–2011.** Dans le domaine du soutien à l'innovation qui vise le renforcement de la capacité innovatrice des entreprises du canton, des projets de grande envergure, tels que le Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), ont été lancés au cours de la première phase. Ces projets sont engagés dans un processus de développement nécessitant plusieurs années avant d'arriver à maturité et de pouvoir assurer une autonomie financière croissante. Il s'agit donc de maintenir un soutien conséquent à ces projets durant la période 2012–2015 afin d'assurer leur consolidation en vue d'une pérennisation à terme.
- > **Donner une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton.** Les modifications du plan directeur cantonal visant l'introduction de la politique foncière active du canton ont été adoptées par le Conseil d'Etat en mai 2011. Les conditions sont ainsi réunies pour permettre la réalisation au titre de la NPR de quelques projets pilote. Les montants fédéraux sous forme de prêts pouvant être engagés exclusivement pour des projets dans des secteurs stratégiques, la part de la contribution financière cantonale supérieure aux fonds fédéraux permettra de soutenir également un ou deux projets dans les zones d'activités d'importance cantonale. Précisons que conformément au règlement sur la promotion économique, les projets situés dans des zones d'importance cantonale sont soutenus par des prêts cantonaux à raison d'un tiers des coûts d'investissement, alors que les projets dans des secteurs stratégiques bénéficient de prêts fédéraux et cantonaux à hauteur de deux tiers des coûts d'investissement. Par ailleurs, le canton prévoit de pouvoir soutenir également, conformément au règlement sur la promotion économique, une ou deux études de planification dans des secteurs stratégiques par des aides à fonds perdu pour lesquelles la Confédération n'octroie pas de fonds fédéraux. L'objectif de la NPR est ici de donner une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton visant à améliorer les conditions cadre pour le développement d'activités économiques à haute valeur ajoutée et à ren-

forcer ainsi le rôle moteur joué par le centre cantonal et les centres régionaux du canton.

Le tableau 9 ci-dessous montre de quelle manière les fonds fédéraux et cantonaux attribués à la stratégie cantonale du PMO 2012–2015 sont répartis entre les différents volets de cette stratégie.

Tableau 9: Répartition du financement de la stratégie cantonale en fonction des champs d'action 2012–2015

Volet	Financement			
	Confédération		Canton	
	à.f.p.	Prêts	à.f.p.	Prêts
A1. Soutien à l'innovation technologique	2 059 970	0	4 105 940	0
A2. Soutien à l'innovation d'affaires	1 145 200	0	2 290 400	0
B. Ecologie industrielle	213 200	0	319 800	0
C. Tourisme et patrimoine	634 630	1 900 000	634 630	1 900 000
D. Politique foncière active	0	3 000 000	500 000	4 200 000
Soutien à la mise en œuvre de la NPR: Collaboration avec les organismes régionaux et INNOREG-FR	547 000	0	1 093 400	0
Total Stratégie cantonale	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000

4.3.3. Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2012–2015

Le total des engagements du canton pour la mise en œuvre du PMO 2012–2015 de la NPR s'élève à 17 474 170 francs (cf. tableaux 7 et 8 ci-dessus). Il est prévu de financer l'engagement du canton pour le PMO 2012–2015 de la manière suivante:

- > L'octroi d'un crédit d'engagement à hauteur de 10 090 818 francs, dont 7 370 818 francs sous forme d'aides à fonds perdu et 2 720 000 francs sous forme de prêts remboursables.
- > Le solde du Fonds institué par la loi sur la promotion économique est constitué des fonds de la NPR 2008–2011 qui n'ont pas été engagés durant la période. Il est demandé d'affecter ce solde à la mise en œuvre du PMO 2012–2015. Au 31.12.2011, le solde du fonds s'élevait à 7 383 352 francs, dont 4 003 352 francs sous forme d'aides à fonds perdu et 3 380 000 francs sous forme de prêts remboursables. Il est proposé de transférer ce solde au budget de la NPR pour la période 2012–2015.

Tableau 10: Financement de l'engagement cantonal 2012–2015

	Solde programme NPR 2008–2011 (31.12.2011) à transférer au budget 2012–2015	Crédit d'engagement pour 2012–2015	Total engagement cantonal 2012–2015
A fonds perdu (à f.p.)	4 003 352	7 370 818	11 374 170
Prêts remboursables	3 380 000	2 720 000	6 100 000
Total	7 383 352	10 090 818	17 474 170

5. Conclusion

Pour la période 2012–2015, selon la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006 et selon la législation cantonale, le présent projet de décret doit permettre d'obtenir les moyens suffisants pour l'application de la NPR pour la période précitée.

En conséquence, le programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique régionale pour la période 2012 à 2015 s'élève à 17 474 170 francs, dont 11 374 170 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 6 100 000 francs sous forme de prêts remboursables. Le financement est assuré de la manière suivante:

- > L'octroi d'un crédit d'engagement à hauteur de 10 090 818 francs, dont 7 370 818 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 2 720 000 francs sous forme de prêts remboursables pour la période 2012-2015.
- > Le solde de 7 383 352 francs, dont 4 003 352 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 3 380 000 francs sous forme de prêts remboursables, est financé par les disponibilités du Fonds institué par la loi sur la promotion économique mises à disposition par le crédit d'engagement du 3 septembre 2008;

S'agissant d'une dépense brute et périodique supérieure à la limite légale, le projet devra faire l'objet du vote à la majorité des membres du Grand Conseil, selon le prescrit des articles 140 et 141 al. 2 let. a de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC).

Le décret, compte tenu du montant du crédit proposé, est soumis au referendum financier facultatif.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet de décret.
